

Le problèmes des propositions élémentaires

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb043_f0234

SourceBoite_043-12-chem | Positivisme logique. Histoire, problèmes généraux.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Il a aussi dit d'abord que les
prop. élémentaires se réfèrent aux exp.
du sujet (sensations ou introspection).
Ceci renvoie au rapport du jpe de vérifica-
tion & d'absence à l'absence d'exp. de quoi?
qu'il s'agit d'une vér. réelle & actuelle &
d'une vérification virtuelle & d'un
percept, c'est-à-dire finit à du "sensu-
ale" qui se réfère aux prop. élémentaires
(Russell). Lui (au niveau individuel) ne
peut pas être d'erreur. Les prop. élémen-
taires sont donc incorrigibles.

Mais l'erreur n'est pas de pb

① On a critiqué la théorie des prop.
incorrigibles

- on peut se tromper sur les ^{les conclusions} ~~les propositions~~
exp.
- ou bien "direct records of exp."

ne sont pas des propositions.

(v) Le pb du solipsisme.

C'est pourquoi Neurath et Carnap ont
rejeté la théorie des "elementary state-
ments".

- Puis qu'ils servent de base aux prop.
intéressantes de la sc., ils doivent
être intersubjectifs et se référer non
aux données sensibles mais à des "pu-
blic physical events". Et qd ils se
réfèrent aux phénomènes, ils doivent
être équivalents à des "physical
statements". (Physicalisme).

- Les propositions élémentaires ont
de soumission à la loi de leur
non physique (elles peuvent être
publiques). Neurath et Carnap leur
attribuent le nom de propositions
protocollaires.